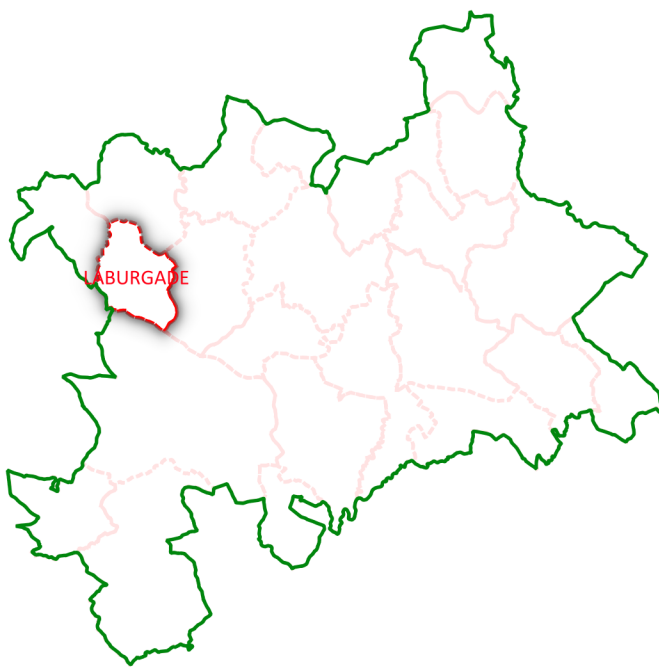




PIECE 3.1 : REGLEMENT GRAPHIQUE

COMMUNE DE LABURGADE

ECHELLE 1/5000e



Prescription 20 septembre 2017
Débat sur le PADD 22 avril 2021
Arrêt 25 septembre 2023
Enquête publique du 25 mars au 30 avril 2024
Approbation 27 novembre 2024



- Zones**
- Limites des zones
 - Ua : zone urbaine correspondant aux centres-bourgs, centres anciens des villages et hameaux anciens denses
 - Ub : zone urbaine correspondant aux faubourgs des villes, quartiers, et mas de villages, hameaux anciens plutôt lâches
 - Ubt : zone urbaine correspondant à la bastide de Beauregard
 - Uc : zone urbaine correspondant aux quartiers récents des villes et villages, secteurs résidentiels pavillonnaires
 - Uep : zone urbaine dédiée aux équipements publics
 - Up : zone urbaine correspondant aux hameaux anciens à protéger en raison d'une forte valeur patrimoniale
 - Ux : zone urbaine correspondant aux secteurs à vocation d'activités, de commerces et de services
 - AUa : zone à urbaniser en continuité des centres-bourgs, des centres anciens des villages et des hameaux anciens denses
 - AUb : zone à urbaniser en continuité des faubourgs des villes, quartiers et mas de villages et des hameaux anciens plutôt lâches
 - AUc : zone à urbaniser en continuité des hameaux et des villages ou des réseaux
 - AUX : zone à urbaniser à vocation d'activités, de commerces et de services
 - 2AU : zone à urbaniser fermée
 - A : zone agricole
 - Ap : zone agricole à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
 - Ast : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante agricole
 - N : zone naturelle ou forestière
 - Nl : zone naturelle ou forestière à vocation de loisirs
 - Nca : carrières
 - Np : zone naturelle ou forestière à forte valeur paysagère, patrimoniale ou écologique
 - Nst : secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) à dominante naturelle ou forestière
 - Npv : zone naturelle ou forestière autorisant le photovoltaïque au sol

- Prescriptions**
- ★ Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - ★ Élément à préserver pour raison écologique
 - ★ Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique
 - Ligne commerciale protégée
 - Ligne commerciale protégée - façade ancien commerce
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - Haies à préserver pour raisons écologiques
 - Murets à préserver pour raisons écologiques
 - Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL) en zone A ou N
 - Emplacement réservé
 - Espace boisé classé
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
 - Zone de sensibilité paysagère
 - Zones humides à protéger

- Risque inondation**
- Enveloppe des PPRI - risque d'inondation
 - Risque d'inondation connu, hors zonage PPRI

- Cadastre**
- Bâtiment
 - Parcelle
 - Subdivision fiscale
 - Limites communales

